



Colloque International

Deuxièmes Journées des Droits Linguistiques

Université de Teramo, 21-22 mai 2008

“Les droits linguistiques: droit à la reconnaissance, droit à la formation”

APPEL À COMMUNICATIONS

La réflexion portant sur les “droits linguistiques” s’inscrit dans une double perspective :

- a) la reconnaissance, culturelle et/ou juridique, des langues-cultures régionales ou minoritaires. Elle se traduit soit par l’élaboration de droits spécifiques pour des groupes de locuteurs, soit par une volonté politique de protection des seuls patrimoines linguistiques ;
- b) la reconnaissance, culturelle et/ou juridique, du droit individuel et collectif à une formation linguistique de qualité, tant dans les langues régionales ou minoritaires que, d’une manière plus diffuse, dans les langues véhiculaires.

Ces deux perspectives présentent en fait une remarquable porosité : si par exemple la mise en œuvre de stratégies de formation adéquates dans les langues véhiculaires peut s’avérer un formidable outil de développement des territoires (via l’extension du réseau relationnel des différentes communautés), la formation des enseignants de langues régionales ou minoritaires représente une action nécessaire pour assurer non seulement la transmission linguistique, mais également sa promotion et son renouvellement.

Cette convergence, compte tenu du fait que dans quelques “laboratoires” européens on a pu assister à un heureux accord entre la promotion des langues minoritaires et le développement local, suggère d’ailleurs qu’il est possible, et sans doute indispensable, aujourd’hui, de corriger la dichotomie langues régionales vs langues véhiculaires : cette correction peut de toute évidence être amorcée au niveau pédagogique pourvu que toute formation linguistique mise sur l’historicité et par là sur l’unicité de l’apport culturel de chaque langue. Cette pédagogie du *sens du langage* constitue une dotation herméneutique incontournable pour conjurer de vieux et de nouveaux déterminismes et discriminations et pour attribuer, à n’importe quelle langue, une valeur et une potentialité uniques et élevés.

D’après ces lignes directrices, les Deuxièmes Journées des Droits Linguistiques aborderont les thèmes suivants (liste non exhaustive) qui pourront être organisés en sessions parallèles de travail :

- 1) Accords et désaccords entre la reconnaissance de droits linguistiques pour des groupes de locuteurs et la reconnaissance des seuls patrimoines linguistiques;
- 2) Succès et échecs de la mise en œuvre de traités internationaux et de lois nationales visant à promouvoir ou à protéger des langues-cultures minoritaires ;
- 3) Les patrimoines linguistiques dans le cadre du développement local : enjeux seulement symboliques ou également économiques ?
- 4) La formation linguistique en Europe : bilan et perspectives ;
- 5) La formation linguistique en Italie : bilan et perspectives ;
- 6) Des “besoins linguistiques” au désir de se former : mythes de la formation organisée et appréhension des instances individuelles ;
- 7) Des problèmes et des chances : la formation dans les langues régionales ou minoritaires ;
- 8) Le rôle de la pédagogie du sens du langage dans le cadre de la formation linguistique.

LANGUES DU COLLOQUE

Les langues utilisées pendant le colloque seront le français, l’allemand, l’anglais, l’espagnol, l’italien, l’occitan.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

LES ORGANISATEURS

Francesca Rosati (Université de Teramo, frosati@unite.it)

Giovanni Agresti (Université de Teramo, gagresti@unite.it)

Mariapia D'Angelo (Université de Teramo)

Renata De Rugeriis Juárez (Université de Teramo)

Francesca Vaccarelli (Université "La Sapienza" de Rome)

Bernardo Cardinale (Université de Teramo)

Giuseppe Gaetano Castorina (Université "La Sapienza" de Rome)

Emilio Cocco (Université de Teramo)

Paola Desideri (Université "Gabriele d'Annunzio" de Chieti-Pescara)

Fernand de Varennes (Murdoch University, Perth)

Jean-Luc Fauconnier (CROMBEL, Directeur de la revue et de la collection d'études linguistiques *MicRomania*, Bruxelles)

Enrica Galazzi (Università Cattolica del Sacro Cuore, Milan)

Henri Giordan (Responsable du Projet LEM – Langues d'Europe et de la Méditerranée)

Danielle Lévy (Université de Macerata)

Erika Nardon Schmid (Università Cattolica del Sacro Cuore, Milan)

Cristiana Pugliese (Università del Molise)

Joseph-G. Turi (Académie Internationale de Droit Linguistique, Montréal)

Nadine Vanwelkenhuyzen (Service des langues régionales endogènes, Ministère de la Communauté Française de Belgique)

ÉCHÉANCIER

30 novembre : date limite pour l'envoi au Secrétariat du Colloque (v. *infra*) d'une proposition de communication ainsi structurée : Titre, Auteur, Institution d'appartenance, Résumé (en italien et en français ou en italien et en anglais) d'environ 200 à 300 mots, Contacts ;

31 décembre : notification de l'acceptation ou du rejet, de la part du Comité scientifique, des propositions de communications parvenues avant le 30

novembre (inclus) et envoi des normes rédactionnelles pour la publication des Actes ;

1^{er} février : publication du Programme provisoire ;

31 mars : publication du Programme définitif ;

30 avril : clôture des inscriptions ;

21-22 mai : Colloque ;

1^{er} juin : envoi des textes des communications pour la publication des Actes

automne 2008 : publication des Actes dans la Collection “Quaderni di linguistica e linguaggi specialistici dell’Università di Teramo”.

S’INSCRIRE

Pour participer au Colloque il faut payer des frais d’inscription :

- €60 pour les participants qui présentent des communications* ;
- €30 pour les participants qui ne présentent pas de communications** ;
- La participation est gratuite pour les auditeurs libres.

(*) Ces frais donnent droit au dossier du Colloque, au volume des *Actes des Premières Journées des Droits Linguistiques* (2007), à l’accès aux buffets pour les deux journées et à la souscription des *Actes des Deuxièmes Journées des Droits Linguistiques*.

(**) Ces frais donnent droit au dossier du Colloque, au volume des *Actes des Premières Journées des Droits Linguistiques* (2007), à l’accès aux buffets pour les deux journées.

Les participants pourront payer leurs frais d’inscription avant le **30 avril 2008** par virement bancaire à l’ordre de :

Sanpaolo – Banca Popolare dell’Adriatico
Fondazione Università degli Studi di Teramo
Viale Crucoli, 120 – 64100 Teramo
c/c 1000/744
ABI 05748
CAB 15306
CIN Q
IBAN IT92 Q 05748 15306 100000000744

Préciser : “Iscrizione Seconde Giornate dei Diritti Linguistici”

SECRETARIAT DU COLLOQUE

Veillez adresser vos messages **aux deux adresses** suivantes:

segcla@unite.it et gagresti@unite.it

tel. e fax n°: +39.0861.266.310

Veillez toujours préciser dans l'Objet des courriels "Deuxièmes Journées des Droits Linguistiques"

**Actes du Colloque
Premières Journées des Droits Linguistiques
(Université de Teramo, 11-12 juin 2007)**

Giovanni AGRESTI et Francesca ROSATI (eds), *Les droits linguistiques en Europe et ailleurs / Linguistic Rights : Europe and Beyond*, Aracne (« l(ea)ng(u)a(tgj)es. Quaderni di linguistica e linguaggi specialistici dell'Università di Teramo», 7), Rome 2007.

Le volume est en cours de publication (sortie prévue : décembre 2007). Pour toute souscription, veuillez vous adresser au Secrétariat du Colloque.

Une synthèse multimédia des Premières Journées est disponible, à partir du 15 août 2007, dans la section "Archives" du site LEM (Langues d'Europe et de la Méditerranée) :

<http://www.portal-lem.com/>

Lien direct à la page :

http://www.portal-lem.com/archives.premieres_journees_des_droits_linguistiques.html

Dans cette page on trouve également des liens pour en savoir plus sur la Collection d'études « l(ea)ng(u)a(tgj)es. Quaderni di linguistica e linguaggi specialistici dell'Università di Teramo».